

CONTRAT D'ABONNEMENT « Calcul des pénalités de retard »

A retourner par courrier ou par mail à administration@direct-recouvrement.fr

Entre

La société **DIRECT RECOUVREMENT**, société inscrite au RCS de Pontoise sous le n° 530 381 235, dont le siège social est sis 20, rue Lavoisier, 95300 Pontoise, représentée aux fins des présentes par Philippe BERNIS agissant en tant que gérant,

ET

Raison sociale : Siren n° :

Interlocuteur :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél : Mail :

Ci-après dénommé le CLIENT

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

1 / Objet – Description

La présente convention a pour objet l'accès, au bénéfice du CLIENT, à l'application permettant le calcul et la relance des pénalités pour retard de paiement sur <http://www.app.direct-recouvrement.fr>.

2 / Durée

Le présent contrat prend effet à la date de son acceptation par le Client pour une durée **d'un an**, et se renouvellera ensuite tacitement par période d'un an, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties, par lettre simple ou mail, 15 jours au moins avant le terme.

3/ Prix

La redevance annuelle, non révisable, exigible terme à échoir, est fixée à la somme de **49 € ht**. A défaut de règlement 1 mois après l'échéance de paiement, la présente convention pourra être résiliée de plein droit à l'initiative de Direct Recouvrement.

4/ Maintenance

DIRECT RECOUVREMENT s'engage à maintenir en bon état de fonctionnement l'application, objet de ce contrat, et à mettre à jour les différents taux variables utilisés dans son algorithme.

Fait à Pontoise, le

LE CLIENT

DIRECT RECOUVREMENT



DIRECT RECOUVREMENT
20 rue Lavoisier
95300 Pontoise
RCS Pontoise 530 381 235